



Nantes, le 18 mars 2024

**Compte-rendu de la commission de suivi de site
de l'Ecarpière à Gétigné
Mardi 30 janvier 2024 à 14h30**

Présidente : Mme Marianne KRAEMER, responsable du pôle ICPE à la Préfecture de Loire-Atlantique.

Participants :

Cheffe de pôle ICPE -Bureau des procédures environnementales et foncières – préfecture 44	Marianne KRAEMER
Inspectrice de l'environnement au SRNT - DREAL	Amel MELLOUK
DDTM	Hélène GROLLIER
ASN	Marine COLIN Emilie JAMBU
NEOEN	Ronan LEAL Eric JAMOIS
ORANO MINING	Olivier MASSET Alex ALLAIRE
Mairie de Gétigné	François GUILLOT Alice RIGALLEAU
Mairie de Saint-Crespin-sur-Moine	Philippe BACLE
Mairie de Vertou	Juliette LE COULM
Association Moine et Sèvre pour l'Avenir	Jean-Marie PASQUEREAU Marie-France GAUTHIER Raymond POIRIER
COGEMA	Bernard COVEZ
Association des Anciens Mineurs COGEMA	Jean-François PICHAUD
INAO	Frédéric LAVALETTE
IRSN	Isabelle DUBLINEAU

Absents excusés :

- la préfecture du Maine-et-Loire,
- l'Agence régionale de santé des Pays de la Loire,
- le président de la Fédération des Vins de Nantes
- le président du SCOT et Pays du Vignoble Nantais

Mme Kraemer souhaite la bienvenue aux membres de la commission de suivi de site et excuse l'absence du secrétaire général.

Ordre du jour

- 1 – Approbation du compte-rendu du 2/02/23
- 2 – Surveillance du site
 - a) suite de l'étude CRIIRAD
 - B) inspections
 - c) résultats de la surveillance
- 3 – Projet photovoltaïque
- 4 – Projet d'étude de site IRSN
- 5 - Points divers :

Introduction

I – Approbation du compte-rendu du 2 février 2023

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité

II – Surveillance du site

(cf diaporama joint)

a) Suite de l'étude CRIIRAD

L'Association Moine et Sèvre pour l'avenir demande des précisions sur les mesures prises.

La DREAL rappelle les points mentionnés dans le courrier du 23 octobre 2023 adressé à l'association Moine et Sèvre pour l'Avenir. La DREAL indique également que des études sont toujours en cours sur le site de l'Ecarpière, notamment dans le cadre de la démarche d'Orano de séparer le traitement des eaux de l'ICPE de la station minière, et conformément au droit minier de transférer l'installation minière à l'État. Une nouvelle station sera construite et un nouveau point de rejet est à définir. Un questionnement sur le rejet est à l'étude chez Orano. L'impact sur le milieu va être questionné dans ce cadre et une étude d'impact globale du site est en cours par l'IRSN.

L'Association Moine et Sèvre pour l'avenir souhaiterait que l'étude soit menée par un organisme indépendant.

La DREAL répond que l'IRSN est l'organisme de référence et que l'étude de site apportera des éléments. S'agissant des études à réaliser par l'exploitant, une tiers expertise pourra être effectuée par un autre organisme comme un laboratoire ou un bureau d'étude mais dans un second temps, après que les éléments aient été produits par l'exploitant. C'est d'abord à l'exploitant de proposer ses éléments.

L'Association Moine et Sèvre pour l'avenir remercie Orano pour les synthèses reçues mais soulève le problème du rejet de la zone de la Frayère qui était bien en eau lors de l'analyse contrairement aux indications d'Orano. De plus la CRIIRAD n'a pas pu être vu le jour du rejet à la date annoncée car arrivée le lendemain. Elle souhaite une étude d'impact.

Orano précise que les eaux de ruissellement sont contrôlées mais non traitées et les eaux minières sont collectées, surveillées et traitées.

La DREAL ajoute qu'un projet de séparation des eaux est en cours mais que pour l'instant elles sont traitées en même temps dans la même station.

Orano précise que la séparation des 2 flux ne signifiera pas arrêt du traitement mais qu'il y aura 2 filières de traitement différentes et maintenues le temps nécessaire.

b) Inspections

L'Association Moine et Sèvre pour l'avenir demande combien d'inspections ont eu lieu depuis le mois de juillet, date de lancement de la centrale solaire.

La DREAL indique qu'une inspection a été effectuée en juillet mais pendant l'arrêt du chantier pour des questions écologiques et une autre est prévue prochainement pour vérifier l'état du site.

L'Association Moine et Sèvre pour l'avenir réclame des résultats de la dosimétrie posée sur la centrale solaire.

La DREAL indique être en attente du rapport de fin de travaux par l'exploitant.

Orano précise que les travaux sont encore en cours et que les mesures en cours ne sont pas validées.

La DREAL explique que lors de l'inspection réalisée au mois de mars, elle a pu constater l'absence de découverte de matériaux du stockage et le bon état global de la couverture du stockage de résidus miniers. Les observations faites n'ont pas conduit à demander des analyses de radioprotection supplémentaires.

Orano revient sur les études de la CRIIRAD et dans un souci de transparence propose de réaliser un contrôle croisé avec un laboratoire extérieur malgré que ce n'est pas prévu dans les arrêtés préfectoraux de 1995 et 2009, en présence des membres de l'association Moine et Sèvre pour l'Avenir.

Il estime que les prélèvements effectués n'ont pas été faits sur les points de prélèvements prévus par l'AP, qu'il n'y avait pas de rejet physique à la station le jour de passage de la CRIIRAD.

Ce contrôle pourrait avoir lieu courant 2024. Il s'agirait d'effectuer une comparaison avec un même échantillon (eau et sédiments) pour simplifier les contrôles, ce qui nécessiterait une préparation.

M. Covez rappelle que cela a déjà été fait en 2009.

La DREAL souligne que même si cela n'est pas repris dans l'arrêté préfectoral du site, il s'agit d'une exigence d'un arrêté ministériel qui s'applique aux ICPE sur la surveillance de l'eau donc on peut l'imposer à Orano.

Orano signale avoir eu un bon retour d'expérience avec le site de Gorges.

L'Association Moine et Sèvre pour l'avenir demande pourquoi il n'y a pas de transposition des pratiques entre Gorges et l'Ecarpière.

Orano répond que c'est une obligation fixée dans l'arrêté qui encadre le site de Gorges mais n'est pas prévu dans les AP de l'Ecarpière.

L'Association Moine et Sèvre pour l'avenir remercie de la proposition qui est faite et sont satisfaits.

Mme Kraemer souligne une démarche positive.

L'Association Moine et Sèvre pour l'avenir demande si un appel d'offre aura lieu.

Orano indique que le cahier des charges prévoit le recours à un laboratoire agréé et privilégie la proximité car il faut prendre en compte la notion de transport des échantillons. Ensuite Orano

proposera une liste de laboratoires qui devra être validé par une commission composée d'associations, de riverains et collectivités.

Le croisement des résultats entre différents laboratoires contribue à renforcer la transparence sur les éléments transmis par Orano.

L'Association Moine et Sèvre pour l'avenir explique, pour mémoire, que pour le site de Gorges, seuls les habitants de Gorges pouvaient s'intéresser au suivi du site. Il n'y avait pas de communication entre les associations de Gétigné et Gorges.

Mme Kraemer demande quelles seront les suites données et les échéances à venir.

Orano répond que le but est d'échanger avec les types de points et stations à échantillonner, dans le respect des arrêtés qui imposent. Il émet l'idée d'un partage d'une liste de laboratoires et espère que ce contrôle sera effectué avant la prochaine CSS.

La DREAL indique qu'un échange bilatéral entre Orano et l'Association Moine et Sèvre pour l'Avenir est nécessaire si cela est fait en 2024, avant la prochaine CSS.

Orano ajoute qu'un travail est à effectuer en amont.

c) Résultats de la surveillance

Orano précise que les mesures de surveillance sont fixées par les arrêtés préfectoraux de 1995 pour l'ICPE et 2009 pour le site minier.

L'Association Moine et Sèvre pour l'avenir signale leur désaccord sur les résultats des sédiments car difficilement comparable en l'état mais qui soulève quelques inquiétudes par le rapport de la CRIIRAD et confirmé par la DREAL et l'ASN. Elle réclame une clarification et une attention sur ce point.

Elle signale une augmentation du débit des doses gamma deux fois supérieur sur l'herbe du site de l'ICPE que dans le milieu naturel.

Orano explique que l'AP ne prévoit pas de point de contrôle sur le site de la Frayère et pour le site Gaudu, ne sait pas d'où provient l'échantillonnage.

Concernant la surveillance de l'air, il existe des stations dans environnement proche et milieu naturel. Il explique qu'en 2022 pour l'ICPE, en raison d'une météo particulière, les rejets ont été plus nombreux qu'en 2023 qui est revenu à un niveau stable qui n'a pas donné lieu à une analyse plus poussée.

M. Masset précise qu'en 2022, les autres sites ont subi la même situation de sécheresse mais que la météo plus favorable en 2023 a permis un retour à la normale

Orano indique que la pluviométrie sur le site impacte directement le volume d'eau traité :

- 2022 = 290 000 m³ d'eau traités

- 2023 = 580 000 m³

le volume d'eau traité rejeté à la Moine est deux fois supérieur qu'en 2022 et amène une réflexion sur les dimensions des futures installations pouvant être opérationnelle comme en 2022 qui devront s'adapter à des volumes d'eau à traiter très variables.

L'Association Moine et Sèvre sont d'accord avec l'impact météo mais seront attentifs pour les résultats de 2023 et vérifieront que les stations sont bien adaptées aux nouvelles conditions climatiques. Elle signale le manque de dosimètre pour mesurer le taux de radon et souhaite un plan compteur sur ce bassin de résidus.

Orano indique qu'il n'est pas prévu de nouveau dosage du radon et que des plans compteur seront mis en place en début, milieu et fin de travaux pour confirmer qu'il n'y a pas de dégradation de la couverture végétale après travaux.

L'Association Moine et Sèvre souhaite la communication de ces plans compteurs.

La DREAL répond qu'un rapport sera remis en fin de travaux et pourra être transmis.

Orano s'agissant des actualités indique qu'en 2022, 5 fiches d'anomalies ont été ouvertes avec notamment l'accident sur la RD60 qui a provoqué la dégradation de la clôture de l'ICPE qui a été réparée rapidement pour éviter les intrusions.

Il précise que toutes les anomalies font l'objet d'une traçabilité avec traitement et historisation.

Concernant le rejet ocre, il explique qu'en raison de la sécheresse de 2022, la station a été mise à l'arrêt ce qui a provoqué un volume mort d'eau de rejet et une forte concentration en fer. Depuis un plan d'action à long terme a été mis en place.

Concernant les essais des stations qui ont été compromis en 2022 par les mauvaises conditions météo mais depuis octobre 2023 des essais ont lieu toutes les semaines car il pleut plus.

Il ajoute que des actions ont été lancées en 2023 pour la refonte des stations de traitement des eaux et locaux ainsi qu'une révision de toute l'alimentation électrique du site car les installations devenues vétustes posent un problème de sécurité du personnel et de l'environnement.

Une réflexion sur le dimensionnement des stations est en cours pour répondre aux exigences météorologiques.

III – Projet photovoltaïque

(Cf diaporama joint)

NEOEN indique qu'il reste des travaux de finition des accès et périphériques et remise en état d'un chemin rural qui mène à la basse-vie et précise que des mesures compensatoires en cours pour les plantations. Les pieux et les longrines ont été posés hors sol sur la zone 2 conformément aux prescriptions de l'AP afin de préserver la couverture végétale.

Sur la zone 3, tout est hors sol aussi et seulement un faible décapage des sols a été effectué pour créer les pistes.

Il reste à faire des travaux de finition des pistes et accès d'ici fin 2024.

L'Association Moine et Sèvre pour l'avenir sont satisfaits du travail effectué sur les zones 2 et 3 et du respect en hors sol. Elle souhaiterait visiter le site.

NEOEN est favorable à la visite du site dès que les accès seront finalisés.

Orano est favorable aussi mais après la fin totale des travaux.

NEOEN indique être satisfait des résultats de l'impact sur l'avifaune. Il reste à tailler les arbres pour remettre en état une station de lythrum.

Orano souligne la qualité du travail effectué par une entreprise de la commune.

NEOEN ajoute que la pose des longrines respecte complètement le non recours au décapage de la couverture végétale.

L'Association Moine et Sèvre pour l'avenir va envoyer un mail à la Préfecture pour organiser la visite.

ORANO rappelle que ce n'est pas la première fois qu'il est construit un parc photovoltaïque sur une zone de stockage de résidus et cite l'exemple des sites de Bernardan en Haute Vienne et Bessine pr souligner la maîtrise de la façon de faire avec les mêmes prescriptions et les mêmes orientations en terme de surveillance.

Mme Kraemer ajoute que ces installations vont se développer de plus en plus car la loi d'accélération ENR privilégie ce type de site et anciennes carrières pour éviter d'aller sur les terres agricoles.

IV – Projet d'étude du site IRSN

(cf diaporama joint)

Le maire de Gétigné demande quelles seront les suites données à ces études et si elles seront suivies de prescriptions.

L'IRSN répond qu'il s'agit d'un état des lieux de l'environnement et de l'exposition associée des populations avoisinantes, d'un apport aux enjeux scientifiques, d'une aide et de l'implication de la population locale. Il n'y a pas de prescriptions associées à cette étude. Il rappelle que leur mission propre est la surveillance radiologique du territoire

M. Bâcle se demande si on ne va pas faire peur à la population.

L'IRSN répond que l'intérêt est de constituer un groupe de suivi avec des gens de terrains qui suivront l'étude du début à la fin.

Le but étant de dresser un état des lieux, de partager, de dialoguer et de mieux appréhender les enjeux. Choisi en collaboration avec Orano, ce site permet d'étudier les différentes voies d'exposition (air, eau, chaîne alimentaire)

Mme Kraemer demande comment va être constitué le groupe.

L'IRSN répond que le point d'entrée est la CSS et demande s'il est possible de collecter la liste des mails des membres.

Orano précise que ce groupe permettra d'apporter des études et expertises supplémentaires, d'améliorer la connaissance scientifique et mieux informer la population et membres de la CSS.

Mme Kraemer demande s'il y aura une intervention sur les retours d'étude à chaque CSS.

L'IRSN est d'accord.

L'Association Moine et Sèvre pour l'avenir se dit satisfait de ce groupe de suivi pour une meilleure protection de la population.

L'IRSN a pour objectif de répondre aux attentes des craintes des populations en restant objectif et en donnant des clés.

Orano rajoute que la CSS soit l'élément clé du fonctionnement.

L'IRSN espère pouvoir tenir son calendrier qui a prévu de lancer une première étude fin février début mars. Une convention est en cours de signature avec Orano.

L'ASN remarque que le planning est très serré et demande si il sera possible de faire évoluer ce groupe dans le temps et élargir à d'autres participants comme les collectivités locales.

L'IRSN répond qu'il n'est pas figé et qu'il s'agit d'un groupe de gens intéressés, pourra être évolutif, entre 10 et 30 personnes. Il précise que le périmètre géographique d'étude sera la zone d'étude du site mais pas d'exclusion aux autres communes.

Mme Kraemer s'engage à diffuser la liste de mails à l'IRSN pour monter la réunion et mettre l'adresse mail IRSN dans le compte-rendu : renaud.martin@irsn.fr

V – Points divers

Absence de point divers

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente conclut la réunion en remerciant l'ensemble des personnes présentes pour leur participation.

La Présidente,



Marianne KRAEMER